

## Différence master droit privé général/droit de l'entreprise

Par **Marie Folie**, le **22/08/2008** à **15:42**

Je viens de choisir mes matières de M1 en droit privé général et en surfant sur le site de la fac de Nancy je m'aperçois que je ne prends quasiment que des matières qui sont présentes également en M1 droit de l'entreprise...Selon vous, quelle sont les différences, voire les avantages d'un master par rapport à l'autre?

Est-ce que cela diffère seulement au niveau de la sélection en M2 sachant que je souhaiterais faire soit droit privé général, droit de la famille ou du travail...pour ensuite tenter le concours d'avocat.

Merci.

biz à tous! ))) Image not found or type unknown

Par **pierro21**, le **24/08/2008** à **18:27**

Salut!

A vrai dire, c'est bizarre ce que tu nous dis. Même si les deux masters ont des points communs (forcément on est dans du privé), les différences qui existent doivent être quand même importantes!!

Les premières choses auxquelles je pense c'est Mariage/Divorce, Succession, droit pénal (a priori ça n'est pas dans le master droit de l'entreprise ou dans des proportions légères) et d'un autre côté dans le master droit privé la partie fiscale, comptabilité, droit des sociétés doit être moins développée...

Regarde vraiment ce que tu veux faire plus tard. Pour moi droit de l'entreprise c'est beaucoup plus tourné vers le droit des affaires (donc limité et spécialisé) et le master droit privé est beaucoup plus large...

A Nancy, je pense que la master droit de l'entreprise est beaucoup plus côté que l'autre master généraliste. En effet, après tu peux faire le DJCE et faire des stages au Lux, voire travailler au LUx...

Après, je ne peux pas t'en dire plus...

Par **Delph**, le **24/08/2008** à **19:11**

:!:

Je m'étais posée exactement la même question Image not found or type unknown

dans l'hésitation quant à mon orientation et vu mes matières choisies, j'ai préféré rester dans le général, j'ai pris un M1 DPG ...

Par **mathou**, le **24/08/2008** à **19:34**

A la base si je me souviens bien, il existait un master 1 droit notarial, qui a été fondu avec le M1 droit privé général. Comme le choix des matières est presque totalement libre en M1, certains prennent un master droit des affaires avec des matières de droit privé général, pour avoir l'intitulé plus spécialisé de " droit des affaires ". D'autres s'inscrivent dans les deux masters en choisissant le plus de matières communes pour avoir deux diplômes sur la même base.

Au niveau de la première année de master il n'y a pas tant de différences. Il y a des matières spécifiques aux entreprises ( fiscal, procédures collectives, bancaire ) qui sont très importantes en droit privé ( notaires, avocats, conseils en gestion de patrimoine ). Ou des matières spécifiques au droit privé ( successions, rural, régimes matrimoniaux ) qui sont importantes en cas de transmission d'entreprise.

Je pense que les différences tiennent sur le côté plus ou moins ronflant des intitulés. Ça n'engage que moi hein. Le droit des affaires ça fait plus spécialisé, plus " entreprise ", plus moderne, etc. Le droit privé général fait moins " classe " parce que c'est général. Mais comme les matières sont pour beaucoup les mêmes, c'est une question de forme plus que de fond.

Les choses deviennent différentes en M2. Ton M1 d'origine n'a pas énormément d'influence puisque tu passes devant une commission qui décide en fonction de tes capacités et de ta motivation. Par exemple un ami a fait le DJCE en venant du M1 et M2 DPG.

Ca dépend surtout du domaine dans lequel tu voudrais être en tant qu'avocate. Si tu veux faire du droit privé ou du droit social, le M2 droit privé général ou le M2 social sont indiqués - le M2 DPG est même très bien pour préparer les examens et concours. Mais au niveau du M1, ça n'a pas énormément d'influence. Si tu veux continuer sur cette voie, je te dirais de

prendre le M1 droit privé. Après c'est toi qui prends la décision Image not found or type unknown

Par **Marie Folie**, le **24/08/2008** à **19:46**

Merci beaucoup pour vos réponses! c'est vrai que ça peut paraître étrange comme question et je ne me l'étais jamais posée avant de faire le choix de mes matières en M1 DPG mais

après en regardant le M1 Droit de l'entr c'est vraiment exactement les mêmes matières!

Mais je vais rester sur mon premier choix parce que rien que l'intitulé "droit de l'entreprise" me fait peur...c'est psychologique ! et puis je souhaite plutôt m'orienter vers le droit de la famille ou droit privé général donc finalement je pense avoir fait le bon choix !

Merci encore.

Delph, ça me rassure de voir que je n'suis pas seule à me poser des questions idotes!mdrr

Image not found:  type unknown